



MUNICIPALITÉ
DE
BALLENS

Préavis n° 01 / 2025
de la Municipalité au Conseil général

Dicastère : Finances

Rapport de gestion et comptes pour l'année 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- *de la Loi sur les communes (LC) du 28 février 1956, modifiée le 10 juin 1975*
- *du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCCom) du 14 décembre 1979*
- *du Règlement du Conseil général*

la Municipalité soumet à votre approbation son rapport sur la gestion durant l'année 2024.

Sa numérotation est établie selon le plan comptable et le plan de classement.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Autorités

Municipalité

Durant l'année 2024 la Municipalité s'est réunie à 40 reprises.

Les séances se tiennent le lundi soir à 19 h 30.

Les dicastères sont répartis de la manière suivante :

- | | | |
|-----------------------------|-------------|--|
| • CROISIER Christian | Syndic | Administration générale
Finances
Gravière
Délégué ARCAM - MBC |
| • CHRISTEN Joël | Vice-Syndic | Bâtiments communaux
Police des constructions
Aménagement du territoire - Urbanisme
Gaz – Téléréseau
Délégué SEFA |
| • DURAND Louis | | Voirie – Déchetterie
Route – Eclairage public
Déneigement
Police
Délégué SDIS – ORPC |
| • COEYTAUX Yves | | Domaines
Forêts - Pâturages – Route de la Côte
Epuration
Délégué AIEBBM – AIPV
Groupement forestier - Parc Jura vaudois |
| • QUEIROS Françoise | | Ecole – Parascolaire
Accueil de jour
Cohésion sociale
Aînés
Paroisse - Cimetière
Espaces verts – Terrain de foot
Déléguée ASIABE – ARASMAC – AJEMA
Fondation Baud |

Acronymes :

-	AIEBBM	Association Intercommunale des Eaux Ballens, Berolle, Mollens
-	AIPV	Association Intercommunale de la Plaine du Veyron
-	AJEMA	Accueil de Jour des Enfants Morges, Aubonne
-	ARASMAC	Association Régionale pour l'Action Sociale Morges, Aubonne, Cossonay
-	ARCAM	Association Régionale Cossonay, Aubonne, Morges
-	ASIABE	Association Scolaire Intercommunale d'Apples, Bière et Environs
-	CBOVD	Chambre des Bois de l'Ouest vaudois
-	MBC	Transports de la région Morges, Bière, Cossonay
-	ORPC	Organe Régional de la Protection Civile
-	SDIS	Service de Défense Incendie et de Secours
-	SEFA	Société Electrique des Forces de l'Aubonne

Conseil général

Le Conseil général de Ballens compte 62 membres.

Le bureau du Conseil est composé de :

- | | |
|---------------------------------|-------------------------|
| • BOREL Jérôme | Président |
| • COEYTAUX Fabien | Vice-Président |
| • BRAISSANT Jacqueline | Secrétaire |
| • MURRI Sébastien | Scrutateur |
| • NEUENSCHWANDER Patrick | Scrutateur |
| • BAUMANN Tatiana | Scrutatrice remplaçante |
| • BLANC Mugisha | Scrutateur remplaçant |

Il est également composé des commissions permanentes suivantes :

- **Commission de gestion**
- **Commission de recours en matière de taxes et d'impôts**
- **Commission ASIABE**
- **Commission AIEBBM**
- **Commission Gravière**

1.2. Préavis déposés

- | | |
|----------------------------------|---|
| - Préavis municipal n° 01 / 2024 | Rapport de gestion et comptes pour l'année 2023 |
| - Préavis municipal n° 02 / 2024 | Arrêté d'imposition pour les années 2025-2026 |
| - Préavis municipal n° 03 / 2024 | Budget pour l'année 2025 |
| - Préavis municipal n° 04 / 2024 | Statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC), District Morges |
| - Préavis municipal n° 05 / 2024 | Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires |

1.3. Administration générale

L'administration communale se présente comme suit :

- | | |
|--|--------------------------|
| • Greffé municipal / Police des constructions | NEUENSCHWANDER Gabrielle |
| • Bourse communale | PELLET Pierre-Denis |
| • Office de la population | ROY FRUTIG Odile |
| • Service technique, Voirie et Conciergerie | PELLET Julien |

Le guichet du bureau communal est ouvert le jeudi de 09h00 à 11h00 et de 16h30 à 18h30.

La Municipalité communique publiquement au travers de son site internet www.ballens.ch et affiche également au pilier public les informations officielles d'intérêt général.

2. FINANCES

Le taux d'imposition communal s'élève à 73%.

Les comptes 2024 ont été contrôlés par l'organe de révision Fiprom SA le 16 avril 2025.

Résultat des comptes

	<i>Comptes 2024</i>	<i>Budget 2024</i>	<i>Comptes 2023</i>
Revenus	2'980'231.14	2'669'763.00	3'290'432.22
Charges	3'048'418.41	2'762'847.00	3'265'120.85
Résultat	-68'187.27	-93'084.00	25'311.37
Amortissements obligatoires	220'450.00		227'400.00

Le déficit de l'exercice 2024, dû à une rentrée fiscale moins importante que prévu (compte 21.400 / - CHF 130'000.00) est compensé par un retour de péréquation non budgeté (compte 22.452.11 / CHF 156'000.00).

Pour le reste, quelques explications spécifiques ont été intégrées au tableau des comptes administratifs ou dans les rapports des différents dicastères.

3. DOMAINES ET BATIMENTS

3.1. Terrains, domaines agricoles

Comme chaque année, les bûcherons se sont occupés à entretenir et réparer quelques chemins de champs.

Le réseau des collecteurs de champs, vétuste, a nécessité trois interventions.

3.2. Forêts

Rétrospective

Une fois de plus sur les propriétés forestières communales, l'année 2024 aura été marquée par de gros dégâts sanitaires. Accentuées par les étés 2022 et 2023 secs et l'hiver 2023-2024 très doux, les attaques du bostryche se sont étendues sur l'ensemble des massifs forestiers de la région. A l'échelle du Canton, les volumes records de 2003 ont été dépassés.

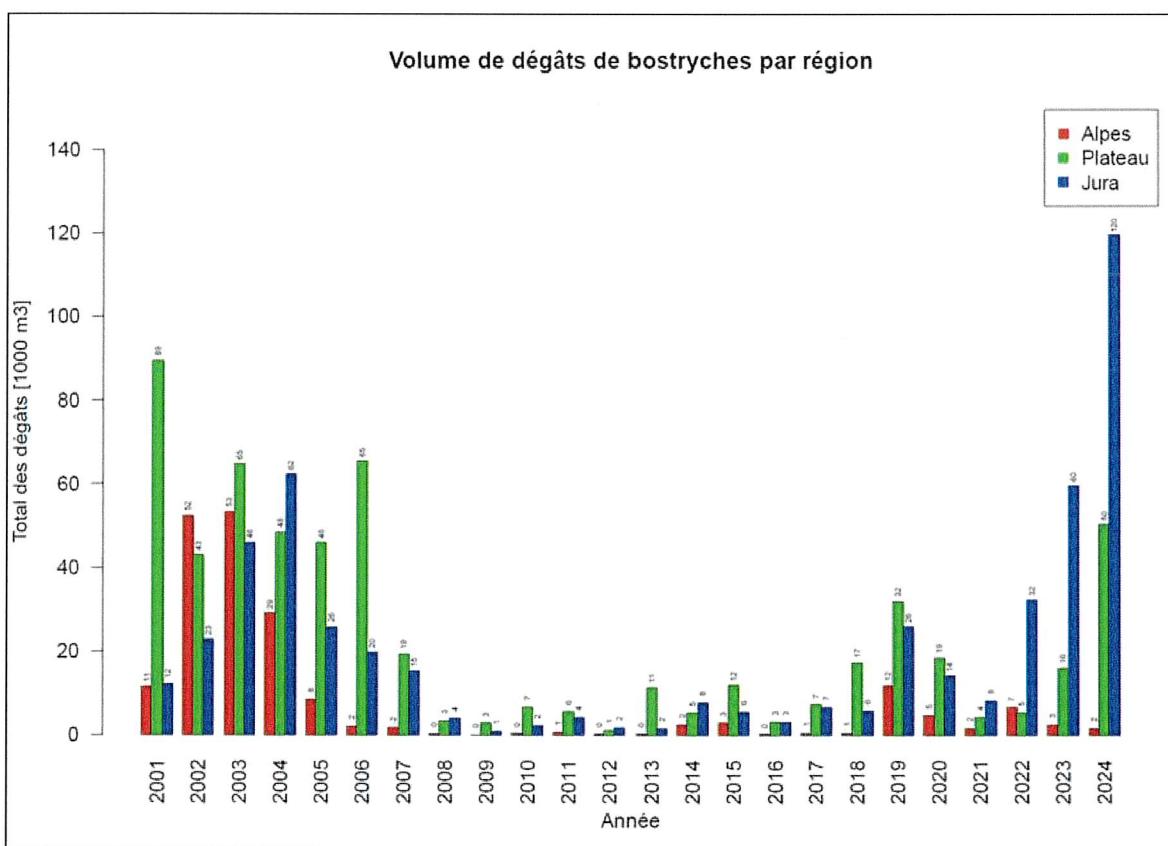


Figure 1 : Volume bostrychés sur Vaud (Etat au 6.12.2024. DJES, section aménagement forestier Vaud)

Récoltes

Série 1 (la Côte de Ballens)

Deux coupes ont été réalisées ; coupe sécuritaire (sapins blancs dépréssant) le long de la route du Pré de Ballens, coupe de hêtre à mi-côte.

Série 2 (Pré de Ballens)

Il a été décidé de ne pas réaliser de coupe de bois au Pré de Ballens en 2024.

Série 3 (la Plaine)

Trois coupes sanitaires au Bioley; 1^{ère} en janvier, deuxième en juillet et troisième en septembre. Deux coupes sanitaires aux Marèches; 1^{ère} en février, deuxième en octobre. Deux coupes sanitaires aux Coteires; 1^{ère} en janvier, deuxième en août. Une coupe sanitaire au Sépey au mois d'octobre.

Volume martelé sur la propriété communale en 2024, par série.

1 La Côte	Feuillus	115	Sv	Tot.
	Résineux	140	Sv	255.00 SV

2 Pâturage	Feuillus	0	Sv	Tot.
	Résineux	5	Sv	5.00 SV

3 La plaine	Feuillus	50	Sv	Tot.
	Résineux	2137	Sv	2187.00 SV

Les prix des bois résineux sont restés plutôt bas tout au long de l'année. Forte demande des scieries industrielles sur le début de l'hiver 24-25 semblant esquisser une légère embellie pour 2025.

La moyenne des prix de vente a été plutôt basse sur 2024 étant donné qu'il s'agissait principalement de bois malade.

Le prix des assortiments énergies feuillus s'est maintenu à un niveau élevé.

Plantations

Plantations courantes : 200 épicéas, 100 sapins de Nordmann et 100 sapins blancs pour en faire des sapins de Noël et des sapins de fêtes. En outre et pour compléter le rajeunissement naturel, une cellule de 16 chênes sessiles plantée aux Coteires.

Jeunes peuplements

En 2024, 8.32 hectares de jeunes peuplements ont été entretenus dans le but d'obtenir un mélange en essences adapté, des arbres sains, vigoureux et une qualité de bois supérieure.

Entretien des infrastructures et divers

Un entretien courant des chemins forestiers a eu lieu (nids de poules, épierrage au printemps et curage des renvois d'eau).

Afin de se mettre en conformité avec le plan directeur forestier des montagnes jurassiennes de l'Ouest Vaudois, une nouvelle signalisation a été posée le long des routes forestières de la Côte. Travaux exécutés par la commune de Berolle (commune territoriale).

3.3. Gravières

Suite à l'occupation de la forêt du Sépey par les activistes « Grondement des terres », la remise en état du site par les bûcherons ainsi que le temps consacré à la gestion du dossier nous a coûté env. CHF 3'500.00.

3.4. Bâtiments

En 2024, pour garantir une meilleure couverture des risques, la Municipalité a revu et ajusté les polices d'assurances des bâtiments.

Elle a également réalisé les travaux d'entretien suivants dans ses bâtiments :

Auberge communale

- Rénovation de la salle de bain située à l'étage suite à des infiltrations d'eau
- Entretien des sanitaires
- Réparation du lave-vaisselle

Salles communales

- Installation de panneaux solaires. La production d'électricité sera utilisée pour les besoins des appareils électriques de l'aubergiste
- Révision de la chaudière
- Retrait du boiler de la cuisine du foyer
- Remplacement de la machine à nettoyer les sols

Ancienne Raiffeisen – Ruelle de l'Eglise 4

- Entretien des sanitaires

Autres bâtiments

- Rénovation du sol de la cuisine du Chalet du Pré-de-Ballens

4. TRAVAUX

4.1. Routes

Les travaux de l'aménagement et de la réfection de la chaussée Vy de Bière / Place du Village, débutés à mi-septembre 2023, ont pris fin en juillet 2024. Ceux-ci ont été quelque peu retardés en raison du temps pluvieux de novembre – décembre 2023.

En parallèle et dès la fin du chantier susmentionné, les travaux de réfection de la Route d'Apples ont été menés à bien dès le mois de février 2024 et se sont terminés à notre satisfaction en mai 2024. Le coût de ces travaux a été porté au budget 2024 pour un montant de CHF 120'000.00 et permettra de percevoir une subvention cantonale de l'ordre de 40 – 45 %, comme les travaux de réfection de chaussée de l'année précédente. Cette réfection de chaussée tout comme celle de la Vy de Bière / Place du Village améliorera le confort des bordiers relativement au bruit routier qui se trouve ainsi modéré, les dalles en béton ayant été remplacées par de l'enrobé mi-phonoabsorbant.

Des travaux urgents de réfection de chaussée ont également été réalisés sur les chemins d'accès aux corps de fermes Lauber et Kocher à Froideville. Ceux-ci ont consisté, en guise de 1^{ère} étape, en des pontages de fissures, ainsi qu'à la pose de matériaux bitumeux afin de renforcer la surface en certains endroits. Une 2^{ème} étape comprenant la pose d'une couche définitive de bitume et de gravillons devra être réalisée à court terme afin de finaliser ce chantier.

4.2. Parcs et Promenades

Comme chaque année, les fleurs qui égaient notre village sont fournies par l'Etablissement horticole de la Ville de Morges. Pour leur bien-être, nous avons installé de nouveaux bacs plus grands.

Terrain de foot

Nous avons enfin réussi à redonner vie au terrain de foot ainsi qu'au petit terrain à côté. Ceci était très attendu par la société FC Pied du Jura pour ses entraînements. Il est magnifique !

Cimetière

Hormis l'entretien des tombes, certains aménagements ont été réalisés cette année au cimetière dont :

- le remplacement de la haie côté lac
- la pose d'un petit banc en gabion
- l'abattage du sapin bleu au fond qui était en très mauvais état et menaçait de tomber

4.3. Fontaines

Dans le cadre des travaux d'assainissement de la Place du Village, nous avons profité de remplacer la conduite d'eau des fontaines ainsi que les vannes de distribution.

4.4. Station d'épuration

Les deux bâtiments de la STEP ont été équipés de panneaux solaires sur le toit ainsi que sur les murs pour un coût de CHF 80'000.—.

4.5. Déchetterie

Les communes de Ballens, Berolle et Mollens ont constitué en 2010 une entente intercommunale qui a pour but d'aménager et d'exploiter sur la commune de Ballens une déchetterie intercommunale. Cette entente intercommunale a été conclue par une convention qui règle les bases légales liées à l'exploitation de cette déchetterie. Celle-ci fixe entre autres la répartition des coûts liés tant aux charges courantes qu'aux investissements futurs selon le nombre d'habitants de chaque commune.

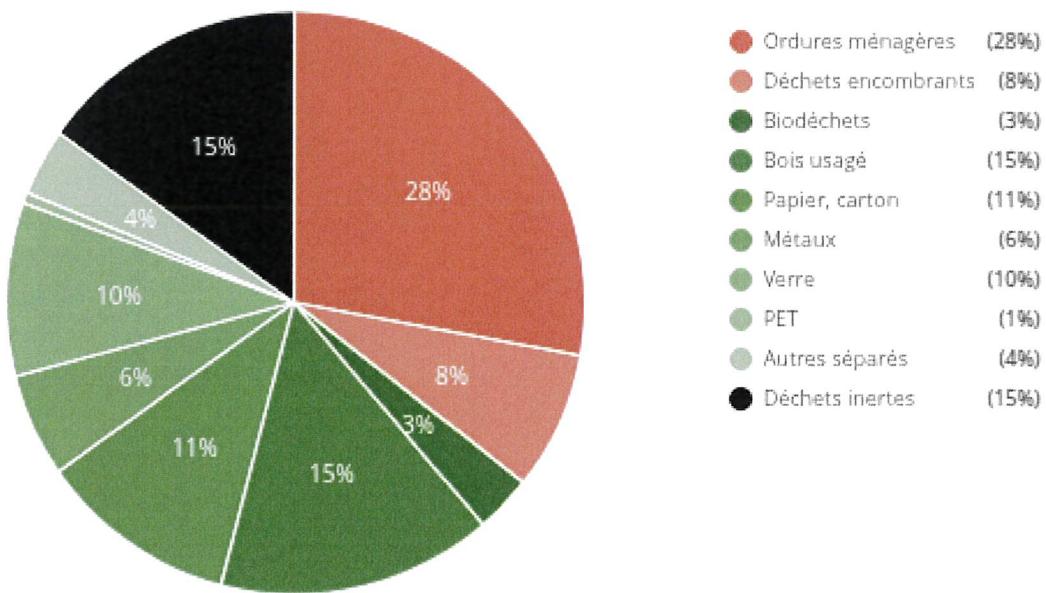
Avec une taxe forfaitaire annuelle de CHF 65.00 par habitant (adulte), la gestion de la déchetterie permet à la commune de Ballens d'appliquer un tarif bien en-dessous de celui appliqué par les communes de la région.

Vous trouverez ci-dessous la répartition des déchets générés en 2024, ainsi que l'évolution des ordures ménagères en kg/habitant de 2015 à 2024 :

Explication et calculs

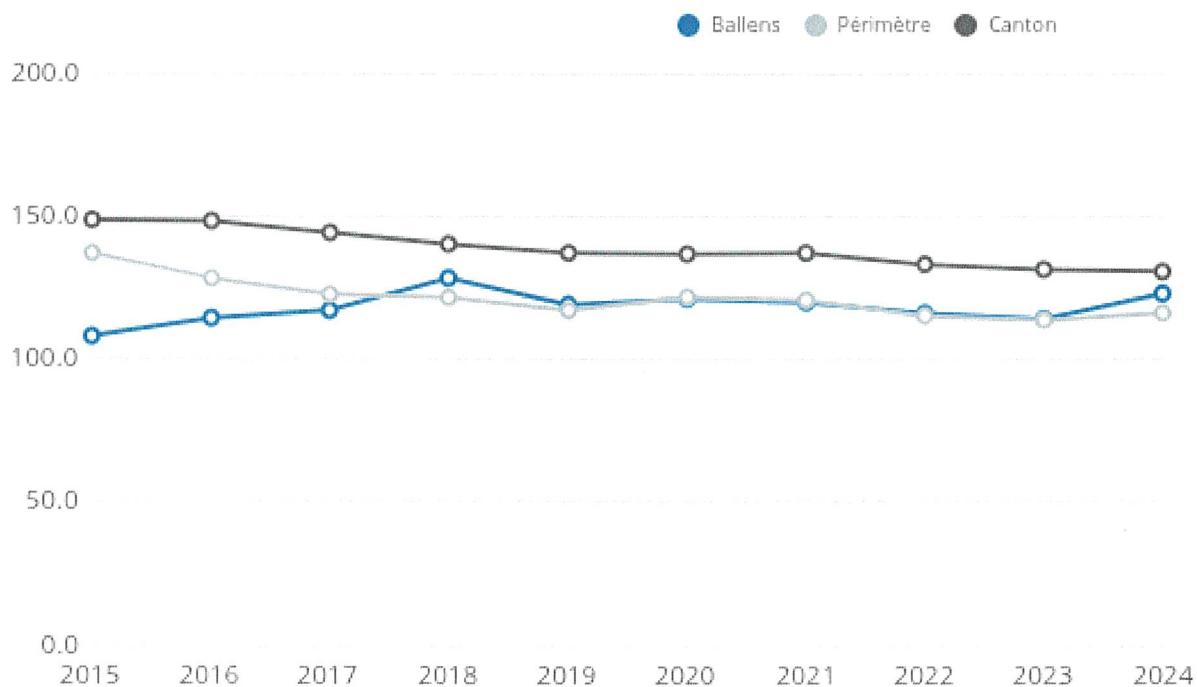
Le taux de collecte séparée correspond à la part de déchets recyclables par rapport aux déchets collectés (incinérables + recyclables + inertes). Sont pris en compte : les ordures ménagères et les déchets encombrants pour les incinérables. Les déchets recyclables comprennent les biodéchets, le bois usagé, le papier et carton, les métaux, le verre, le PET, les plastiques, les déchets spéciaux des ménages (dont piles), les huiles, les textiles, les appareils électriques et électroniques, les capsules à café et les pneus. Les autres types de déchets n'entrent pas dans le calcul de ce taux. Les déchets inertes sont collectés mais ne sont pas valorisés.

▼ 2024 : Répartition déchets en [%]



❶ Taux de collecte séparée : 49,3 %

▼ Ordures ménagères : Evolution 2015 - 2024 [kg/hab]



5. INSTRUCTION PUBLIQUE

5.1. Ecoles

Toujours en manque de places, des solutions peinent à être trouvées. Une extension de 6 classes supplémentaires va être entreprise dans le Collège du Léman. Des porta-cabines seront nécessaires pour déplacer les classes attenantes aux travaux.

Nous comptons 61 élèves de Ballens enclassés dans les différents établissements scolaires.

5.2. Parascolaire

L'activité parascolaire est gérée par l'ASIABE, sous l'entité « Aux Trésors de l'ASIABE ».

En 2024, sur l'ensemble des villages de l'établissement, il est constaté une progression de 34,8% des heures des enfants passées dans les structures, par rapport à 2023.

Pour Ballens, ce sont 6'503 heures comptabilisées dans l'accueil parascolaire.

5.3. Accueil de jour

Pour ce domaine aussi, nous sommes toujours à la recherche de solutions pour diminuer le manque de places. Avec le retrait des Communes de Morges et Aubonne de l'AJEMA, un groupe de travail s'est mis en place pour créer une nouvelle association pour les communes restantes.

6. POLICE

6.1. Police des constructions

Dossier déposé à l'enquête publique en 2024

No CAMAC	Propriétaire(s)	Parcelle(s)	Description de l'ouvrage
231829 Dispensé de l'enquête publique	AIPV	172	<ul style="list-style-type: none">- Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture des bâtiments de la STEP- Ajout d'une installation solaire photovoltaïque en façade

Autorisations municipales et dossiers dispensés d'enquête publique en 2024

Nos	Propriétaire(s)	Parcelle(s)	Description de l'ouvrage
01/24	DOMOND Suzanne	8	Installation d'une pergola
02/24	ROHRBACH Stéphane	841	Installation solaire photovoltaïque
03/24	GOUFFON John	123	Installation solaire photovoltaïque
04/24	Commune de Ballens	3	Installation solaire photovoltaïque
05/24	LOUTAN Frédéric	75	Installation solaire photovoltaïque

Le bureau Archi3 Sàrl, en la personne de M. Giuseppe Giuliano, est mandaté par la Commune pour étudier et contrôler les projets de mises à l'enquête. Il est tenu de vérifier les aspects liés au respect des différents règlements communaux ainsi que la Loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC).

C'est également Archi3 Sàrl qui accompagne la Municipalité lors des contrôles finaux des chantiers pour la conformité des normes en matière de défense incendie, ceci en vue de la délivrance des permis d'utiliser/habiter dès 2024.

Le contrôle des chantiers est désormais assuré par le bureau d'architecture et d'urbanisme ABA Partenaires SA succédant à Mme Valérie Jacquemetzaz. Cette transition vise à garantir un suivi rigoureux des projets en cours.

PACom

Les négociations avec le Canton se poursuivent activement. A cet effet, une séance a eu lieu le 02 septembre 2024 avec Mme Christelle Luisier Brodard, Cheffe du Département, pour faire le point sur les avancées du dossier.

6.2. Police

La commune de Ballens contribue à hauteur d'environ CHF 50'000.00 pour sa participation aux services de la Police cantonale vaudoise. Notre point de contact est la gendarmerie d'Aubonne que nous rencontrons chaque année pour le bilan de l'exercice écoulé concernant notre commune.

Par ailleurs, la gendarmerie effectue mensuellement des contrôles radar dans le village. Son rapport fait généralement ressortir un taux d'infraction compris entre 1 % et 1,3 %, alors que la moyenne cantonale est de 2,5 %.

La commune dispose d'un radar dit « pédagogique » qui permet, comme son nom l'indique, de faire de la prévention routière. Le logiciel de ce radar permet d'établir des statistiques quant à la vitesse individuelle des véhicules ou une vitesse moyenne de ceux-ci, le nombre de véhicules, etc., le tout à un moment déterminé de la journée ou de la nuit.

6.3. Office de la population

Population résidante permanente au 31 décembre 2024 en comparaison avec 2023 :

2024

Nationalité	Hommes + 16 ans	Femmes + 16 ans	Garçons - 16 ans	Filles - 16 ans	TOTAL
Suisses	187	200	39	43	469
Etrangers	56	46	6	9	117
TOTAL	243	246	45	52	586

2023

Nationalité	Hommes + 16 ans	Femmes + 16 ans	Garçons - 16 ans	Filles - 16 ans	TOTAL
Suisses	193	190	40	44	467
Etrangers	61	47	4	7	119
TOTAL	254	237	44	51	586

6.4. Défense contre l'incendie

Le canton de Vaud est découpé en régions, chacune est couverte par un service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS).

La commune de Ballens est intégrée au SDIS Etraz-Région à Aubonne. Ce dernier, qui comprend 28 communes allant de Montricher au nord à Luins au sud, est à disposition pour répondre aux demandes d'intervention de cette région. Son organisation est composée de 4 centres DPS (Détachement de premier secours) à Aubonne, Bière, Gimel et Rolle et de 5 DAP (Détachement d'appui) à Aubonne, Gilly, Longirod, Bière et Rolle. Les effectifs **comprènnent env. 300 pompiers volontaires qui sont prêts à intervenir 24h/24, dont 4 de notre commune.** Le SDIS Etraz-Région a réalisé 250 interventions en 2024, principalement pour des extinctions de feux et pour des inondations.

Chaque commune concernée, couverte par le SDIS Etraz-Région, compte 1 délégué dans l'Association intercommunale. Le Comité Directeur (CODIR) est l'organe exécutif de l'assemblée. Il est formé de 7 personnes élues, issues de municipalités de la région.

Le coût des services du SDIS Etraz-Région pour chaque commune en 2024 a été de CHF 43.50 par habitant (CHF 35.30 en 2023). Cette charge supplémentaire est due principalement à la location de la nouvelle caserne d'Aubonne qui a été inaugurée officiellement courant 2023.

6.5. Protection civile

ORGANISATIONS RÉGIONALES DE PROTECTION CIVILE (ORPC)

La Protection civile vaudoise est composée de 10 organisations régionales de protection civile (ORPC). Ces régions sont basées sur le découpage territorial des districts et ont à leur tête un comité de direction (CODIR), dans lequel siègent des représentants des communes.

Les ORPC sont organisées sur une base de bataillons et sont placées sous la responsabilité opérationnelle d'un commandant régional et d'un état-major unique.

L'ORPC du district de Morges est un bataillon basé à St-Prex. Elle comprend 56 communes, dont celle de Ballens. Elle est un partenaire de la protection de la population. Elle fournit des prestations dans le domaine de l'aide à la conduite, de la logistique, de l'assistance, du sauvetage, de l'appui et de la protection des biens culturels. En outre, elle contrôle périodiquement les abris privés.

Le coût des services de l'ORPC du district de Morges pour chaque commune est assez stable puisqu'il a été de CHF 20.40 par habitant en 2024, contre CHF 20.14 en 2023.

7. SECURITE SOCIALE

7.1. Cohésion sociale

La Commune de Ballens fait partie du réseau ARASMAC. C'est elle qui gère l'ensemble des dossiers de nos citoyens.

8. SERVICES INDUSTRIELS

8.1. Eclairage public

L'entretien des lampadaires est effectué par l'entreprise Delay de Cottens. Le remplacement des lampadaires pour passer au LED se poursuit par étapes selon le budget disponible et devrait être terminé dans les 2 à 3 prochaines années.

Sur recommandation du Canton en vue d'une possible pénurie d'électricité, l'éclairage public avait été éteint depuis l'automne 2022, de 23h00 à 05h00. Une grande partie de notre éclairage public étant constitué de LED qui consomment très peu, l'impact sur la consommation énergétique est donc assez faible. Par la suite, l'argument de la sécurité est toutefois revenu souvent dans les réflexions puisqu'il y a de nombreux endroits qui représentaient un certain risque en cas d'absence d'éclairage public. Face à ce dilemme, et à la suite d'une pesée d'intérêts, la municipalité a décidé de rétablir l'éclairage public sans interruption pendant la nuit dès l'automne 2024.

8.2. Service du gaz

Le prix d'achat du gaz est difficile à prévoir et a été très fluctuant en 2024. Les prix facturés aux consommateurs n'ont pas suffi à couvrir les frais ce qui a engendré le déficit annoncé.

CONCLUSION

Fondé sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil général de Ballens,

- vu le préavis n° 01 / 2025
- entendu le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

décide :

- D'accepter les comptes présentés pour l'année 2024, se soldant par un excédent de charges de CHF 68'187.27;
- D'approuver le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2024;
- D'en donner décharge au boursier et à la Municipalité.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 12 mai 2025.



Annexes

bilans comparés + annexes
comptes de fonctionnement

Présenté en séance du Conseil général du 12 juin 2025